



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 10631

Texte de la question

Reprenant les termes de la question posée par son prédécesseur au début de la présente législature et demeurée sans réponse, Mme Marie-Jo Zimmermann rappelle à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité que l'industrie automobile française est actuellement confrontée à une concurrence internationale redoutable. Dans quelques années, la suppression de tout quota d'importation par l'Union européenne constituera une échéance qui pourrait déstabiliser les groupes automobiles français si ceux-ci ne parvenaient pas à conforter leur position. Dans cette logique de modernisation, d'amélioration de la productivité et d'adaptation du personnel, les présidents des groupes Renault et Peugeot souhaitent accorder une retraite anticipée à 40 000 de leurs salariés âgés, ce qui leur permettrait par ailleurs d'augmenter considérablement les flux d'embauche parmi les jeunes. Elle souhaiterait connaître la position du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a attiré l'attention de madame la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation concurrentielle de l'industrie automobile française et, notamment, sur la logique de modernisation, d'amélioration de la productivité et d'adaptation du personnel des constructeurs automobiles. Les constructeurs automobiles avaient fait part au précédent gouvernement de leur souhait de pouvoir rajeunir leurs effectifs, en mettant en oeuvre des préretraites anticipées compensées par des embauches. Il existe aujourd'hui un dispositif de préretraite géré par l'UNEDIC, qui permet de compenser le départ de salariés âgés par des embauches. Ce dispositif n'est ouvert, toutefois, qu'aux salariés remplissant certaines conditions d'âge et de cotisation au régime d'assurance vieillesse. Il ne paraît donc pas pouvoir répondre au problème soulevé. Les entreprises devraient alors réfléchir à une négociation d'ensemble qui porterait sur l'organisation du travail, la formation, la réduction du temps de travail, l'embauche de jeunes. L'Etat serait disposé, dans ces conditions, à soutenir une démarche qui apporterait des réponses structurelles.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10631

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 1998, page 982

Réponse publiée le : 19 octobre 1998, page 5708